



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT  
MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN

## AVIS PUBLIC

RELATIF À UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE  
CONSULTATION À ÊTRE TENUE LE 4 DÉCEMBRE 2017,  
À 19H00 CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT # 370

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance régulière tenue le 13 novembre 2017, le conseil municipal de Franklin a adopté le projet de Règlement suivant :

### **PROJET DE RÈGLEMENT # 370 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 272 AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES DE 8 LOGEMENTS ET DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES**

Ce règlement vise à modifier diverses dispositions réglementaires et plus particulièrement de permettre les habitations multifamiliales de 8 logements, de revoir les marges arrière et de définir le nombre de cases de stationnement exigées pour les habitations multifamiliales.

Description des zones :

La zone visée, HC-6, est située dans un périmètre délimité par les zones contiguës suivantes : P5, HC-4, HC-13, CI-7, HB-2 et HA-1.

La description de chacune des zones et le croquis correspondant peuvent être consultés au bureau de la municipalité.

2. Pour toute question relative à ce projet de Règlement, nous vous invitons à vous adresser à l'Hôtel de ville, soit par téléphone au 450-827-2538, soit au 1670, route 202 à Franklin, ou par courrier électronique à [dg@municipalitedefranklin.ca](mailto:dg@municipalitedefranklin.ca).
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu **le 4 décembre 2017**, à 19h00 à l'Hôtel de ville situé au 1670, route 202, à Franklin. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de Règlement, les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ledit projet de Règlement.
4. Ce projet de Règlement est déposé à l'Hôtel de ville situé au 1670, route 202 à Franklin, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

Donné à Franklin, ce 22 novembre 2017

François Gagnon,  
Directeur général et secrétaire trésorier